

 TAXIS À L'ADMINISTRATION CENTRALE

Pour obtenir des renseignements additionnels, s'adresser à :

Politique financière ministérielle et formation

SMSC – Pearson D1

Tél. : 992-8158

Télec. : 995-5933

Comptes de fournisseurs – Administration centrale

SMFS – Pearson D1

Tél. : 992-5340

Télec. : 995-0725

Intranet : Sites des directions – Page d'accueil de SMD – Finance

La politique du Conseil du Trésor sur les taxis se trouve sur le site Internet suivant :

http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/hrpubs/TBM_113/taxis_f.html

Les employés du Ministère (à l'Administration centrale) peuvent utiliser le taxi pour les besoins du service. Des bons de taxi sont fournis aux employés (de façon générale, à la direction dont ils relèvent). On ne doit pas fournir de bons de taxi aux consultants. La politique du MAECI est conforme à la politique du Conseil du Trésor en cette matière et indique la marche à suivre concernant :

- la méthode du coût standard pour les bons de taxi;
- la façon de commander, d'utiliser et de conserver les bons de taxi;
- l'opportunité de demander un reçu pour un déplacement en taxi payé en argent comptant;
- l'utilisation de taxis par les employés pour des déplacements lors de voyages d'affaires.